

JAIGNES - COMMUNE

Séance du 22 décembre 2025

Membres en exercice : 7

Date de la convocation: 17/12/2025

Présents : 6

vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Achille HOURDÉ

Votants : 7

Présents : Achille HOURDÉ, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Représentés: Jean-Pierre BLÉTARD représenté par Achille HOURDÉ

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: Fongibilité des crédits - Budget 2026 - DE_2025_029

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération approuvant le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable permet de disposer de plus de souplesse budgétaire ;

Considérant que le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide

- **D'AUTORISER** monsieur le maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées lors du vote du budget de l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN

Le Maire
Achille HOURDÉ

